

« *Mise en œuvre du
Leader
Année 2011* »

Pays du Trégor-Goëlo

Janvier 2012



LEADER 2007 2013



Rappel des objectifs (généraux et des objectifs pour 2011)

Objectifs généraux :

Le Pays du Trégor-Goëlo (PTG) est un territoire multiple, à la fois rural, littoral et urbain par ses deux pôles que sont Lannion et Paimpol. Espace reliant l'Armor et l'Argoat, il est marqué par la variété de ses paysages et la diversité de son économie.

Sa notoriété et son attractivité reposent sur ses multiples atouts et sur la capacité des acteurs locaux à préserver et valoriser cette diversité historique, économique, culturelle et sociale.

Néanmoins, le territoire n'en est pas moins fragilisé. Plusieurs facteurs l'expliquent :

- la multiplicité des activités qui s'y exercent et engendrent de ce fait une hausse du foncier et des concurrences entre les usages qui s'y déroulent ;
- son hétérogénéité : une forte concentration du système économique local sur la zone urbaine et littorale au détriment de l'espace rural ;
- la demande croissante de services des personnes âgées et des nouveaux arrivants (installation de jeunes ménages sur les communes limitrophes des zones d'emploi de Lannion, Tréguier et Paimpol en raison de la hausse du coût du foncier).

Des déséquilibres se créent, source d'inégalités sociales et de détérioration de l'environnement. Le risque à terme est de réduire l'attractivité du territoire, freinant par là son développement économique.

Fort de cette expérience et dans la continuité de ces engagements, le territoire a choisi de cibler son intervention autour d'une ambition forte et partagée :

(Dés)équilibres.

Par ce biais, le PTG souhaite expérimenter des solutions locales et pérennes pour maintenir la diversité et l'attractivité du territoire. Cet objectif réaffirme la volonté des acteurs locaux de s'associer pour développer une conscience collective inscrite dans la logique du développement durable et construire ensemble de nouveaux équilibres pour leur territoire.

Le développement équilibré du territoire s'articule autour des trois axes d'intervention suivants :

- **la recherche d'équilibre entre les usages et les fonctions de l'espace ;**
- **le développement des filières économiques locales (circuits courts, touristiques et énergétiques) ;**
- **l'incitation aux comportements éco-responsables.**

Objectifs 2011 :

- Poursuivre la mise en œuvre le programme Leader :
Montant des mandaterments réalisés au 31/12/2011 : 451 998.64 €
- Mise en place d'un forum Pays autour de la thématique « Coopération »
- Engager un dossier de coopération transnationale et interterritoriale

- Lancement d'un groupe de travail « introduction des produits locaux de qualité en restauration collective »
- Poursuivre le plan de communication
- Formation des nouveaux membres du GAL
- Valider les modalités de mise en œuvre de l'évaluation Leader

Calendrier de mise en œuvre

Étape	Délai
Animation et gestion du programme Leader	Janvier - Décembre 2011
Engagement d'un dossier de coopération transnationale et interterritoriale	Janvier - Décembre 2011
Lancement d'un groupe de travail « introduction des produits locaux de qualité en restauration collective »	Janvier - Décembre 2011
Formation des nouveaux membres du GAL	Janvier - Décembre 2011
Poursuite le plan de communication	1 ^{er} trimestre 2011
Mise en place d'un forum Pays autour de la thématique « Coopération »	2 ^{eme} semestre 2011
Validation des modalités de mise en œuvre de l'évaluation Leader	Janvier - Décembre 2011

Responsables du programme

Référent élu : Monsieur Maurice OFFRET, nommé le 19 mars 2009
 Référent du Conseil de développement : Monsieur Yves LE BIHAN, nommé le 30 novembre 2010
 Techniciennes : Christelle BACOR, Chef de projet
 Catherine ANCEAUME PETEREAU, Assistante

Actions mises en œuvre en 2011

Le GAL & le comité de programmation Leader :

Composition du GAL :

Le Groupe d'Action Locale (GAL) est constitué de 25 structures (validées lors du Conseil d'Administration du Pays daté du 19 mars 2009).

Cette année, la nature des structures composantes du collège privé évolue via le retrait de la mission locale Ouest Côtes d'Armor engagée depuis Leader+, et l'intégration du Réseau d'Education à l'Environnement en Bretagne (REEB).

La distribution des structures entre les deux collèges permet de respecter l'obligation des 50 % de membres du collège privé selon la répartition suivante :

- Collège public : 12 sièges (48 %)
- Collège privé : 13 sièges (52 %)

Le renouvellement des membres du GAL est faible (à hauteur de 1 %) et intéresse exclusivement

les suppléants. Par contre, il concerne préférentiellement le collège privé (80 %), ce qui souligne la fragilité et la difficile mobilisation des acteurs de la société civile, bénéficiaire minoritaire du programme Leader.

Enfin, le principe d'égalité femme/homme n'est pas respecté. Le GAL est en effet composé d'hommes à hauteur de 77 % (soit 37 membres) et de 23 % de femmes (soit 11 membres, dont seulement 4 titulaires).

Au cours de l'année 2011, le comité de programmation Leader s'est réuni à cinq reprises sur les communes Pleudaniel, Vieux Marché, Cavan, Coatreven et Saint Quay Perros chacune d'elles appartenant à l'une des sept EPCI constitutives du territoire.

Formation des nouveaux membres du GAL

En mars 2011, le GAL du Pays du Trégor-Goëlo a mis en place une formation pour les nouveaux membres du GAL afin de préciser la stratégie Leader du territoire et de présenter les modalités de fonctionnement du GAL. Cette formation a mobilisé près de 9 personnes : nouveaux et anciens membres, partenaires (service de la sous-préfecture). Une nouvelle session de la formation sera proposée en 2012 car elle permet au-delà de l'accueil de nouveaux arrivants, de remobiliser les membres et de proposer des améliorations de fonctionnement du GAL.

Mise en place d'outils de gestion de projet et de suivi :

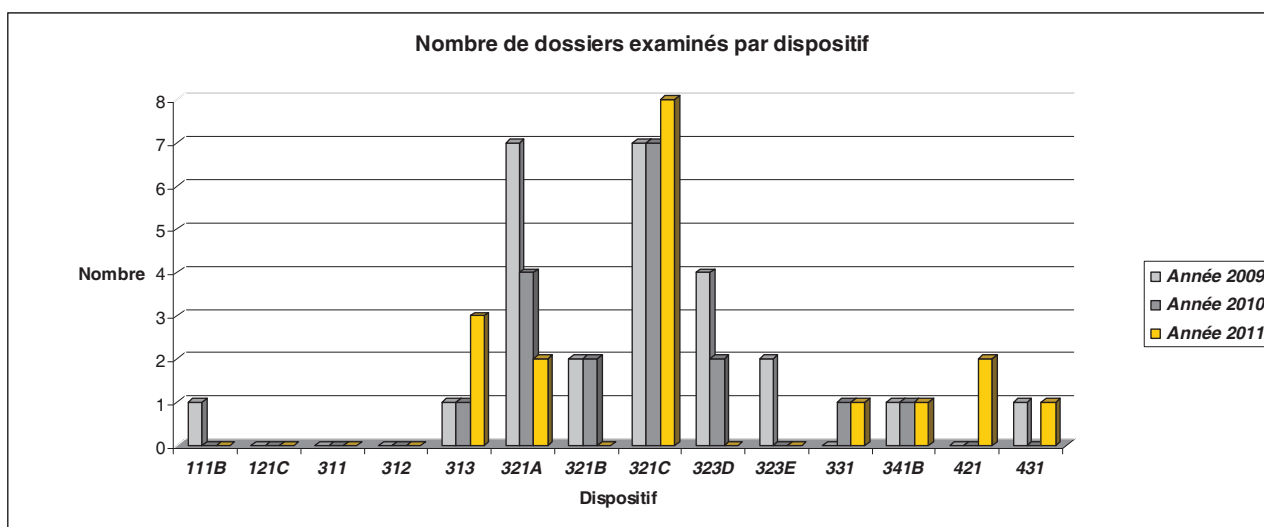
Dès la sélection du PTG à l'appel à projet Leader, l'équipe technique a mis en place des outils de gestion et de suivi du programme (tableurs Excel).

En 2010, le Pays a participé à l'élaboration d'un Extranet de gestion des projets facilitant notamment la gestion des financements croisés, permettant la dématérialisation partielle des dossiers de demande de financement. L'intérêt de développer cet outil réside dans le fait qu'il répond à une véritable demande de l'équipe technique du Pays du Trégor-Goëlo mais également à une modalité de fonctionnement de certains territoires de projets. En effet, l'Extranet développé par le PTG est depuis 2011 utilisé par le Pays de Redon et Vilaine, le Pays de Ploërmel. Les pays du Centre Ouest Bretagne et de Guingamp, bien qu'intéressés lors de l'élaboration de l'outil ne l'utilisent pas ayant consommé la majeure partie de leur enveloppe financière au sein de leur territoire.

En 2011, l'équipe Leader a mis en place un nouvel outil de suivi de paiement des projets financés (tableur Excel).

Les chiffres clefs de la programmation et de la consommation

Nombre de dossiers instruits :



Le nombre de dossiers examinés en pré-comité de programmation Leader est identique à l'année

2010, soit 18 dossiers, faisant suite à l'engouement de 2009 (26 dossiers majoritairement issus de l'appel à projet lancé lors de l'élaboration du dossier de candidature).

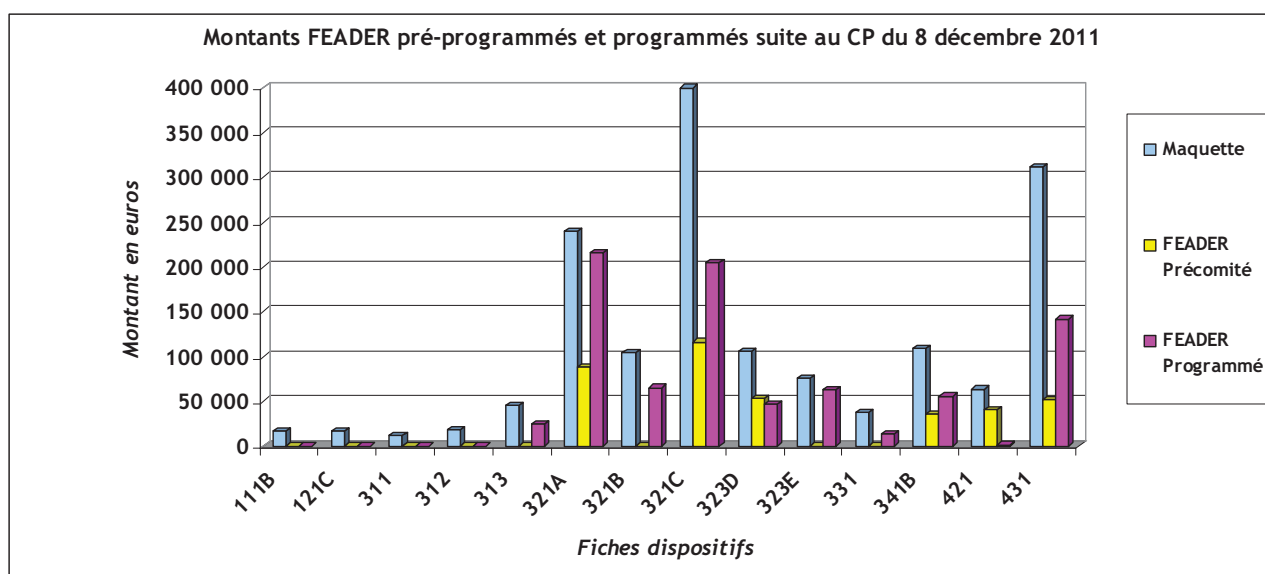
Le graphique souligne une répartition homogène des dossiers d'une année sur l'autre : Leader mobilise prioritairement des projets développant l'accès aux services à la population (321A), et l'éco-citoyenneté et l'utilisation de l'énergie renouvelable (321C). On notera cependant l'émergence de dossier dans le domaine du tourisme (dispositif 313) et de la coopération (dispositif 421).

Seulement 16 dossiers ont été programmés en 2011 contre 26 l'année précédente. La faible proportion de dossiers examinés et programmés peut s'expliquer par la durée d'instruction qui s'avère être assez longue, de 6 à 18 mois du fait de la recherche de cofinancement public, notamment pour les structures privées. Il faut cependant souligné que le nombre de dossiers programmés est inférieur à la moyenne régionale malgré un taux de programmation important.

Le montant moyen d'une subvention FEADER sur le territoire du Pays du Trégor-Goëlo est nettement supérieur à la moyenne régionale (25 600€ au PTG et 16 775€ en région). Le montant élevé de la subvention moyenne FEADER et le faible nombre de dossiers programmés est la conséquence de deux choix de fonctionnement du comité de programmation :

- La mise en place d'une politique d'aide au démarrage sur 3 ans.
- La possibilité de financer des investissements immobiliers avec l'application d'un plafond (100 000€ de dépenses éligibles soit 44 000€ maximum de FEADER).

Etat d'avancement de la programmation et de la consommation des fonds FEADER



Le montant de FEADER programmé est de 833 302.07€ soit 53.46 % de la dotation financière Leader 2009-2013 du PTG, dont près de 36% au cours de l'année 2011.

Le taux de programmation sur la dotation dédiée à l'unité urbaine est de 65 % soit 202 266.37€.

De manière proportionnelle au nombre de dossiers, le montant FEADER est attribué majoritairement aux projets suivants :

- Le développement et la promotion d'un tourisme durable (313) : La valorisation du Trégor rural par la formation des acteurs locaux et la mise en place d'animation ethnologique présentée par le Pays Touristique du Trégor-Goëlo, la valorisation de l'économie durable locale et touristique via la randonnée...
- Le développement de l'accès aux services à la population (321A) : « la Ludothèque du Trégor » présenté par la Communauté de communes de Centre-Trégor, la mise en place de services de transport à la demande communautaire...
- Le développement de l'éco-citoyenneté et l'utilisation de l'énergie renouvelable (321C) par la

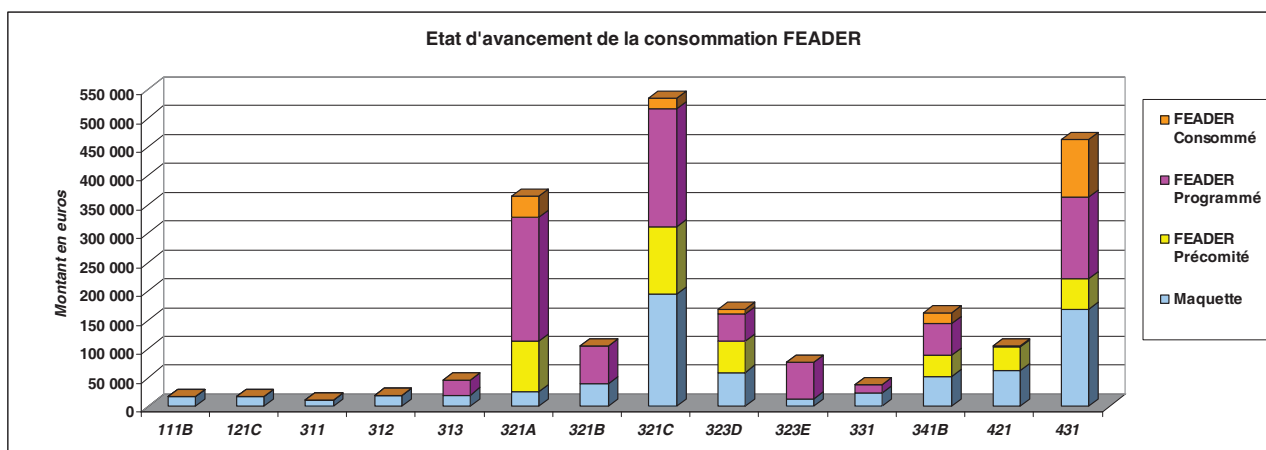
création de poste d'animateurs : un ambassadeur de l'eau sur la Communauté de communes de Beg Ar C'hra, un animateur des équipements du Dômopole de Lannion-Trégor-Agglomération, ainsi qu'un animateur de la réserve Paule Lapique par l'association Bretagne Vivante SEPNB...

- Le renforcement de l'échange ville-campagne et le dialogue entre agriculteurs-habitants par la valorisation du paysage (323E) notamment via la création d'un centre audiovisuel pour les enfants et les adolescents « Hors champ » par la Compagnie Papier Théâtre.

Malgré l'opportunité offerte de financer des projets agricoles via les fonds FEADER, sur six des quatorze dispositifs ouverts sur le territoire du PTG (111B, 121C, 311, 312, 321B), aucun dossier agricole n'a été programmé. Un groupe de travail rassemblant les principaux acteurs agricoles, initié en 2010, a permis d'identifier les origines de la sous-consommation des dispositifs « agricoles » et de déterminer les solutions à mettre en œuvre. Les points bloquants validés par l'ensemble des membres du comité de programmation sont déclinés ci-dessous :

- l'obligation de cofinancement public difficile à mobiliser sur les projets
- les mêmes dispositifs sont également ouverts sur le volet régional
- depuis l'élaboration de la candidature Leader, de nouveaux programmes sont mis en œuvre, spécifiques aux projets agricoles.

Force est de constater que les préconisations mises en œuvre en 2011 n'ont pas permis l'émergence de nouveaux projets, les membres du comité de programmation ont proposé le 8 décembre 2011 de modifier l'affectation de fonds FEADER sur les autres dispositifs en fonction des sollicitations des acteurs locaux et en cohérence avec la stratégie Leader (premier trimestre 2012).



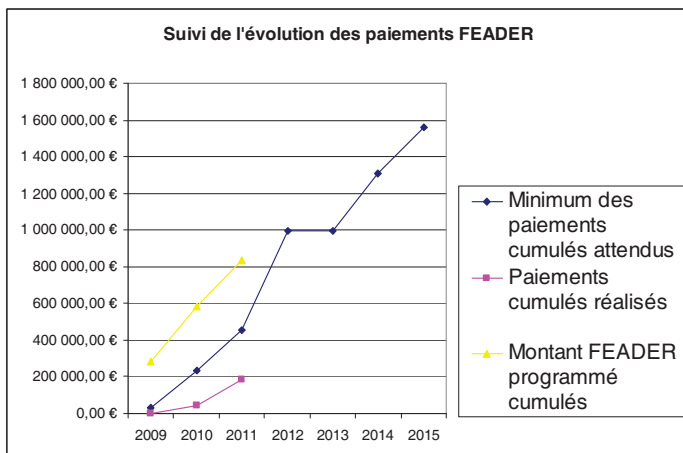
Le montant de FEADER mandaté est de 182 958.68€ soit 12% de la maquette et 21.95% du montant de FEADER programmé. Lors de la signature de la convention Leader 2009 2013, le GAL du PTG s'était engagé à consommer 451 998.64 € en 2011.

A l'échelle locale comme à l'échelle régionale les objectifs visés en paiement sont très loin d'être atteints ; l'explication réside dans les faits suivants :

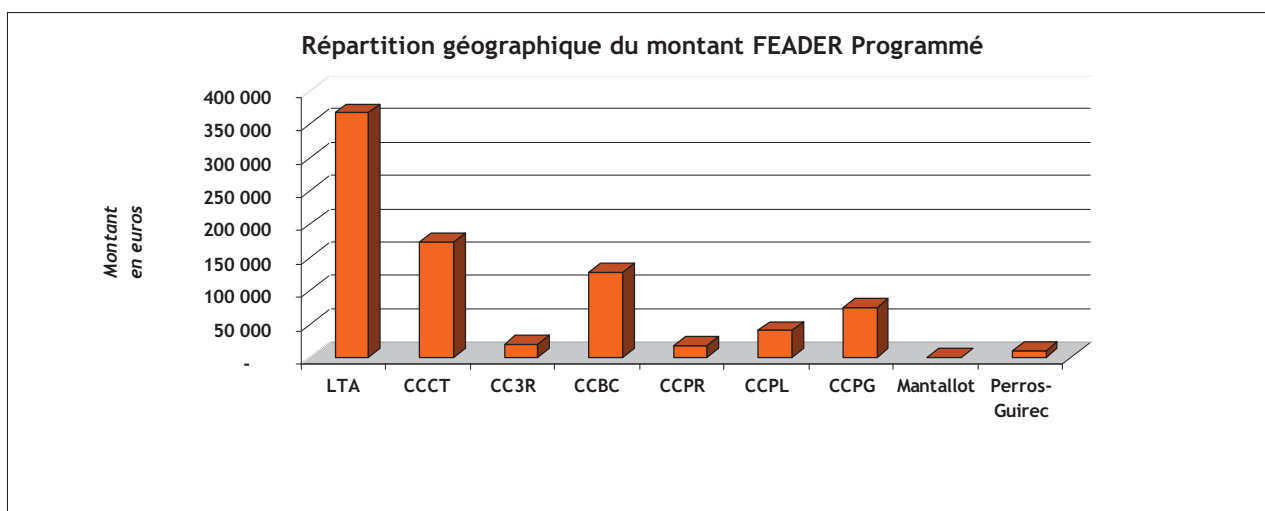
- l'année 2009 a été une année blanche car la première convention Leader a été signée en décembre 2009, il n'y avait donc aucune possibilité de réaliser des paiements.
- la mise en œuvre et les ajustements de la procédure de demande de paiement GAL-DDTM -ASP ont ralenti les dites demandes
- l'obligation d'avoir l'état des cofinancements certifié par le trésorier du financeur et attestant du paiement de l'aide publique allonge les délais d'instruction de demande de paiement.
- beaucoup de dossiers financés correspondent à des aides au démarrage sur trois années, et peu d'acomptes ont été demandés.

L'équipe Leader ayant mis en œuvre des outils pour faciliter le traitement des demandes de paiement, 75% des paiements ont été réalisés sur l'exercice 2011.

Basé sur ces acquis, l'équipe Leader prévoit de compenser le retard entre le montant des paiements cumulés attendus et celui réalisé sur les prochaines années. Sachant que si les relances auprès des porteurs de projet permettent le paiement de 45% du FEADER programmé, l'équipe aura augmenté son taux de paiement de 100% en une année et sera malgré tout en deçà des attentes des services de l'Etat. Cependant il y a un réel décalage entre la réalisation des dossiers Leader et les projections de paiement des services de l'Etat.



Répartition géographique :



Le graphique ci-dessus indique que le territoire de Lannion-Trégor-Agglomération (LTA) bénéficie de la dotation la plus importante de fonds FEADER, à hauteur de 367 018.05€ soit 44% de la programmation.

Le territoire du Centre-Trégor (CCCT) et de Beg Ar C'hra (CCBC) bénéficient également d'une forte dotation, à hauteur de 173 719.76€ (soit 21%) et 128 480.01% (soit 15%).

Enfin, la Communauté de communes de Paimpol-Goëlo (CCPG) a mobilisé près de 74 470.05€ de FEADER (soit 9%). Les autres territoires ont peu ou pas émergé au Leader.

La cartographie ci-contre présente le montant FEADER impacté par habitant et par territoire. Cette présentation cartographique permet une analyse plus fine de la répartition des retombées financières du Leader sur le PTG. Elle nuance la répartition des dotations globales.

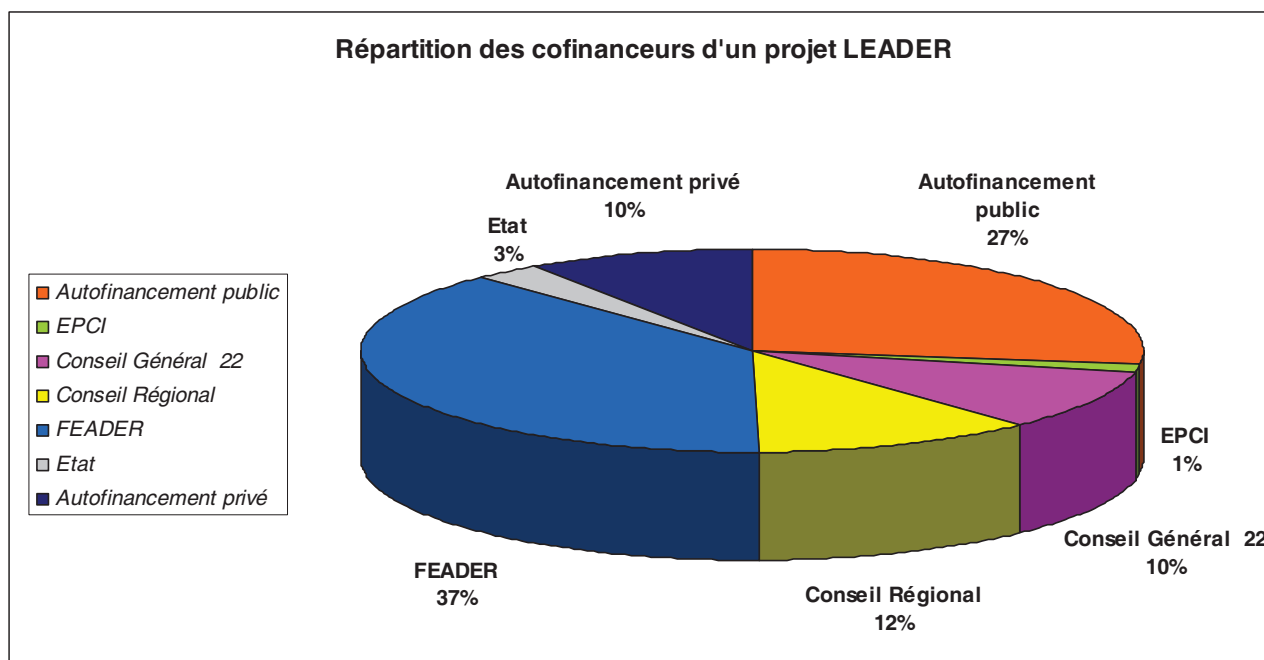
La dimension collective des projets renforce les échanges ville-campagne et littoral-rural.

- **L'incitation aux comportements éco-responsables** par le développement de projets d'animation dont l'objet est d'impulser des changements dans les comportements et dans les modes de vie.

L'ensemble des projets contribue au maintien des équilibres socio-économiques et environnementaux, favorise la diversité des territoires, ce qui mis bout à bout garantit l'attractivité et la qualité du cadre de vie du PTG.

Nature des contreparties Leader

Le graphique ci-dessous souligne que les principaux financeurs mobilisés pour la réalisation de projets Leader sont les collectivités territoriales locales, le Conseil régional de Bretagne et le Conseil général des Côtes d'Armor.



Les collectivités territoriales locales et notamment les EPCI financent largement les projets Leader à deux titres :

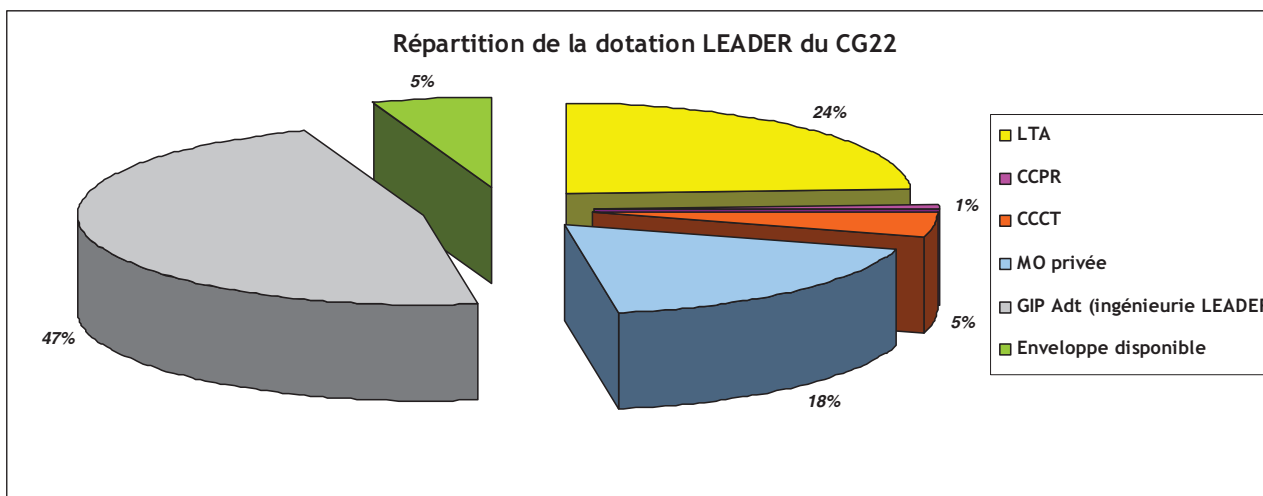
- Tout d'abord les collectivités locales sont les principales maîtrises d'ouvrage des projets Leader, leur autofinancement permettant d'être valorisé en contrepartie du FEADER (autofinancement public 27%).
- Par ailleurs les collectivités locales sont fortement incitées à soutenir les initiatives privées par le comité de programmation Leader. Ainsi la majorité des EPCI telles que les Communauté de communes de Centre Trégor, de Paimpol-Goëlo, de Beg Ar C'hra, du Pays Rochois et de Trois rivières (EPCI 1%) financent des projets associatifs en contrepartie du FEADER. Du reste, les subventions publiques étant plus difficiles à mobiliser, les EPCI sont plus fréquemment sollicités.

Parmi les 12% de fonds régionaux mobilisés par les projets Leader, plus de 80% sont des fonds de du Contrat Région - Pays. En effet, le Pays du Trégor-Goëlo a fait le choix de mettre à disposition une partie de l'enveloppe 3 du Contrat Région - Pays à hauteur de 350.000€. Le taux de consommation de l'enveloppe fléchée pour le co-financement des projets Leader est de 62.56%.

Les fonds du Conseil général des Côtes d'Armor sont mobilisés à hauteur de 10% par les projets leader. Près de 80% de ces fonds proviennent de la dotation Leader. En effet, Conseil général des Côtes d'Armor est le seul département de Bretagne à avoir alloué une dotation, à hauteur de 233.700 € soit 15 % de l'enveloppe FEADER, au Pays du Trégor-Goëlo pour la mise en œuvre du Leader. La sollicitation de cette dotation a fait l'objet d'un arbitrage basé sur une clef de répartition

de l'enveloppe :

- respect d'un équilibre géographique entre chaque territoire
- priorité aux maîtrises d'ouvrage privées (respect de l'obligation d'un cofinancement public).



Le taux de consommation est de 48 % pour l'année 2011. Sachant que 47 % de cette dotation sont réservés pour cofinancer l'ingénierie Leader pour les années 2012 à 2013, la dotation spécifique Leader du Conseil général est aujourd'hui considérée épuisée (reliquat de 12 000€).

Impact économique :

L'impact économique du Leader nous permet de suivre l'utilisation des fonds FEADER par les bénéficiaires ultimes ainsi que son impact sur l'activité économique locale.

Ces analyses ne prennent pas en compte les dépenses réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du programme Leader (dispositif 431) et ne concernent que les dépenses des projets terminés soit 5 projets uniquement en 2011, représentant 47% des paiements (près de 86 700€).

L'impact économique du Leader est analysé selon 3 critères : la nature des dépenses, la géolocalisation des bénéficiaires, la nature des bénéficiaires ultimes.

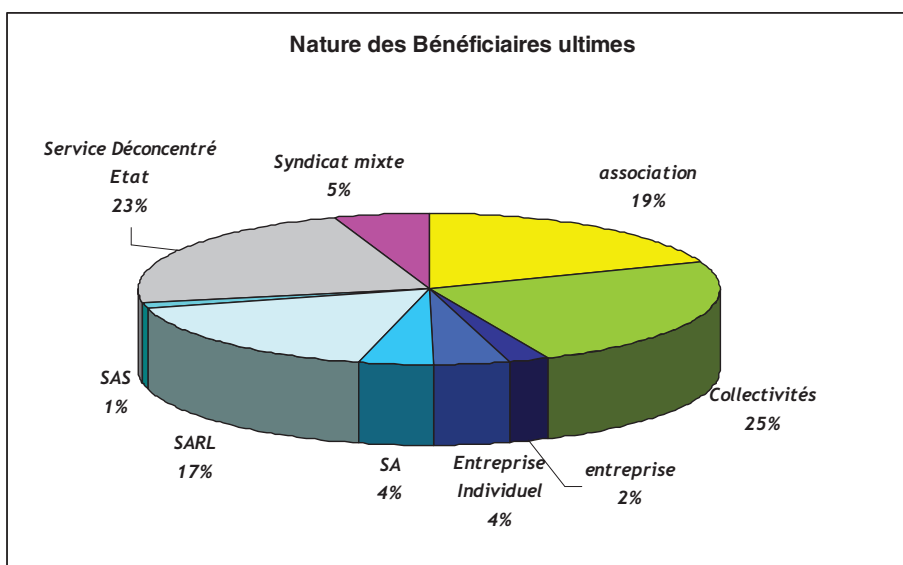
A la vue des projets terminés, les dépenses principales sont des salaires (40%), des prestations de services (30%), des travaux et construction (19%).

L'analyse de ces dépenses montre que la majorité des salaires financés par le Leader correspondent à des postes locaux ; cependant, Leader a également financé des postes en région Bretagne pour une étude réalisée sur notre territoire.

Par ailleurs on constate que les prestataires de service sont principalement nationaux (départementaux à la marge) alors que les dépenses de travaux et constructions font appel à des maîtrises d'œuvre exclusivement locales.

L'analyse de la nature des bénéficiaires ultimes démontre que les créanciers du FEADER sont majoritairement publics (52%) dont près de la moitié sont des collectivités. Ces bénéficiaires publics sont locaux (par exemple les collectivités sont toutes localisées sur le Pays du Trégor-Goëlo).

Les 48% de bénéficiaires



privés se répartissent équitablement entre les associations et les entreprises. Parmi les bénéficiaires privés, les structures à but lucratif sont locales voir départementales à l'inverse des associations qui sont régionales.

En conclusion, les dépenses réalisées à ce jour au titre du programme Leader sont des dépenses de fonctionnement (81%) dont les bénéficiaires ultimes sont localisés principalement sur le territoire du Pays du Trégor-Goëlo (47%). Le FEADER est donc impliqué dans le développement local mais une partie des capitaux semble s'échapper à une échelle nationale. Il sera intéressant de voir s'il agit d'un archétype, ou si la fuite des fonds FEADER à une échelle nationale est l'artéfact dû à un échantillonnage trop réduit.

Elaboration d'un plan de communication



L'équipe Leader a maintenu les modalités de diffusion souples et évolutives utilisées au cours des années précédentes. Les guides du porteur de projet, du bénéficiaire, et du membre du comité de programmation ont été actualisés au cours de l'année 2011.

Les communications sont réalisées sur le site Internet du PTG et sur la lettre de Pays. Des points d'information sont réalisés de manière régulières dans les différentes instances du Pays et au sein du Conseil de Développement.

La réflexion a été poursuivie au cours de l'année 2011, visant à valoriser les projets financés par Leader afin de plébisciter le programme de développement rural. A cet effet, le Pays du Trégor-Goëlo a créé des affiches à destination des porteurs de projets, distribués lors des contrôles de visite sur place. Le graphisme de ces affiches est identique à celui utilisé via les trois kakémonos mis à disposition des bénéficiaires Leader, à titre gracieux, dont l'utilisation est encouragée pour les conférences de presse, les forums ou les événementiels...

Engager un dossier de coopération interterritoriale et transnationale :

Comme chaque année, le Pays du Trégor-Goëlo organise un Forum de Pays rassemblant élus, membres du Conseil de développement, acteurs associatifs, partenaires, etc. autour d'une thématique de travail.

Cette année, à l'occasion des 10 ans du pays et de son Conseil de développement, le forum a porté sur le thème de la coopération dans ses différentes dimensions : coopération internationale (européenne, décentralisée, ...), coopération entre territoires, mais aussi coopération entre acteurs sur un territoire. Il s'est notamment agi d'évoquer le Pays du Trégor-Goëlo et son Conseil de développement comme expérimentation de pratiques de coopération entre acteurs sur notre territoire et de coopération avec d'autres territoires. L'un des objectifs du forum étant de susciter de nouveaux projets de coopération sur le territoire.

D'autre part, à l'issue de groupes de travail mis en place par le Pays du Trégor-Goëlo concernant notamment l'agriculture, deux projets de coopération ont émergé au cours de cette année.

Coopération interterritoriale

En février 2011, un groupe de travail « Valorisation des produits agricoles locaux » a été créé au sein du Pays du Trégor-Goëlo, en coordination avec la Charte de l'environnement. Il est composé d'élus, de techniciens des Communautés d'agglomération et de communes et de bassins versants, de membres du Conseil de développement, de la MAB22, de la chambre d'agriculture et de quelques producteurs. En mars 2011, suite à une sollicitation du GAL du Pays de Guéret, le Pays du Trégor-Goëlo a reçu une délégation du GAL du Pays de Guéret et du GAL du PNR millevaches.

Les échanges entre les deux territoires préexistent depuis LEADER+, au travers d'un projet de coopération interterritoriale. Les deux territoires qui travaillent depuis 2002 sur des thématiques

similaires ont ainsi souhaité poursuivre les échanges d'expériences concernant le développement de la filière «circuits courts» à partir de la production locale et mutualiser des méthodes de travail.

Deux territoires, deux approches différentes mais complémentaires :

Les deux Pays associent l'ensemble des acteurs de la filière de la production à la consommation :

- Le GAL du Pays de Guéret a choisi de travailler sur les circuits courts en favorisant une approche filière de l'amont à l'aval, associant les acteurs professionnels : exploitants agricoles (production), artisans (transformation), cuisiniers et collectivités (consommation), enseignants (formation) ;

- Le Pays du Trégor-Goëlo a orienté son travail sur la filière de l'aval à l'amont en favorisant l'introduction des produits locaux en restauration collective (avec une forte demande de produits issus de l'agriculture biologique).

Cette rencontre a permis de mettre en évidence que, malgré des démarches distinctes, les problématiques rencontrées sont identiques et l'objectif des deux territoires est le même : privilégier la consommation locale de produits locaux de qualité.

Suite aux réflexions du groupe de travail et des partenariats établis avec le Pays de Guéret, les deux territoires mettent en place un projet de coopération intitulé "Mise en place d'un circuit d'alimentation de proximité « de la ferme à l'assiette» dans le cadre du programme Leader, avec un budget global de 150 000€ (mars 2011 décembre 2013), piloté par le GAL du Pays de Guéret.

Une deuxième rencontre des acteurs locaux réalisée en septembre 2011 à Guéret s'est concrétisée par l'élaboration d'un accord de partenariat et d'un programme d'action. Ce projet de coopération se positionne à la fois en aval des stratégies et avant-projets de chaque territoire (réflexions des groupes de travail locaux) et en amont des phases opérationnelles d'actions à réaliser sur place, soit dans le cadre des mesures Leader/FEADER (mesure 311 par exemple) ou autres, propres à chaque territoire impliqué.

La coopération a pour finalité de concevoir les outils, les prototypes et leur expérimentation en situation. Dès lors, l'objet même de cette coopération interterritoriale est de concourir par un « outillage » adapté à la finalité commune attendue en matière de circuits courts, à savoir :

- permettre aux producteurs locaux de vendre tout ce qui peut se vendre au niveau local, tant en vente directe «à la ferme» (ou AMAP, paniers...) qu'en fournissant la restauration collective,
- mettre en place un système de circuits courts de distribution appliqué à la filière alimentaire,
- promouvoir la transformation sur place des productions alimentaires locales dans le but de relocaliser les valeurs ajoutées tant économique qu'humaine.

La phase ultime, c'est-à-dire la production, sera l'appropriation et la mise en service de ces outils par chaque territoire.

Ce projet a reçu un avis d'opportunité du comité de programmation Leader des trois territoires, et sera instruit dès que les l'accords des cofinanceurs seront obtenus. Cependant les travaux démarrés en mars 2011 se poursuivent conjointement et localement sur les trois territoires.

Coopération interterritoriale

❶ Le PTG a engagé en 2010 une réflexion avec deux autres territoires bretons sur la thématique du lin et du tissage. Il s'agit, dans le cadre de ce projet, de valoriser le patrimoine commun de la toile et du lin par le prisme de leurs atouts (/ ou de leur mises en valeur) touristiques, économiques et pédagogiques.

Les axes de travail suivants ont été identifiés :

- l'axe économique par la valorisation des débouchés potentiels concernant l'exploitation du lin ; favoriser le développement et les moyens de production.
- l'axe historique dans la continuité de la rénovation des rutoirs à lin, travail de longue haleine engagé déjà depuis plusieurs années sur notre territoire ; l'enjeu étant de rechercher et d'identifier l'impact économique du lin et de sa production, sur notre territoire et par de là nos frontières ; d'aboutir à terme à un lien « Economie d'hier, d'aujourd'hui et de demain ».

Au cours de l'année 2011, le groupe de travail piloté par le Pays de Guingamp (chef de file de ce projet) ne s'est pas réuni faute de partenariat européen identifié. Toutefois la réflexion, les recherches de partenariats et l'identification des maîtrises d'ouvrage potentielles sur chacun des territoires concernés sont à poursuivre sur l'année 2012.

② Dès mai 2010, un groupe de réflexion restreint travaille à l'élaboration d'un projet coopération agricole de la Communauté de communes de Paimpol-Goëlo avec Madagascar.

Madagascar est un pays à dominante rurale dont 85% de la population vit de l'activité agricole. La productivité de cette agriculture est faible et ne permet pas d'assurer aux familles rurales des conditions de vie décentes. L'un des freins à cette productivité est l'impossibilité de trouver localement des semences de qualité, en particulier pour les semences maraîchères. La grande majorité des semences présentes sur le marché national est importée et n'est pas adaptée aux conditions du pays. Hors les légumes permettent une diversification de l'alimentation et fournissent un complément de revenu aux paysans qui les cultivent et les commercialisent.

L'objet du projet est le maintien d'une biodiversité locale : sauvegarder et accroître la diversité de semences et de plants agricoles a non seulement un impact direct sur la biodiversité cultivée nécessaire à une alimentation saine et diversifiée, à sa reproduction dans des climats de plus en plus changeants, mais cela a aussi un impact indirect important sur la biodiversité sauvage et l'amélioration des conditions de travail des exploitants. Le territoire de Paimpol-Goëlo ayant acquis de fortes compétences en matière de sélection variétale, la communauté de communes souhaite mettre à profit ses avancées, aux cotés des exploitants Malgaches.

Une mission de prospection financée par le dispositif Leader « idée au projet » s'est déroulée en septembre 2011 dans l'objectif :

- d'appréhender le contexte local (politique, agricole, social, les acteurs du territoire...)
- d'identifier un territoire
- de valider le partenariat avec l'APDIP (Association Paysanne pour le Développement interprofessionnel) comme l'opérateur pour fédérer les exploitants agricoles du territoire sur l'amélioration qualitative et quantitative de la production agricole des exploitants adhérents de l'APDIP
- de préciser les besoins techniques

Cette mission de 8 jours était composée de 4 personnes : Maurice GOARIN Président de la Communauté de communes de Paimpol-Goëlo, Jean-Etienne BREANT Directeur Général Adjoint en charge des services à la Population de la Communauté de communes, André GEFFROY Administrateur de l'AFDI-Bretagne (partenaire du projet) et Christelle BACOR chef de projet du Pays du Trégor-Goëlo.

La mission s'est formalisée par l'identification de la commune d'Ambaratabé, territoire partenaire et la signature d'une lettre d'intention de coopération entre la Communauté de communes de Paimpol-Goëlo (maîtrise d'ouvrage), La Communes Ambaratabé (maîtrise d'ouvrage), L'APDIP (maîtrise d'oeuvre), L'AFDI (Partenaire, coordinateur). Ce projet de coopération s'articule autour de trois axes :

- Transfert de compétences entre producteurs agricoles : amélioration des productions semencières et la diffusion de techniques agricoles apparaît donc comme un levier privilégié sur la qualité de vie de la population malgache.
- Valorisation de la protection de la biodiversité locale: Mise en place d'action de sensibilisation sur le territoire de Paimpol-Goëlo dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action de l'agenda 21. En effet, l'un des objectifs généraux de l'agenda 21 est de "Préserver et valoriser la ressource en eau et la biodiversité", plus précisément de "Considérer la biodiversité comme un enjeu vital". L'idée est d'utiliser les résultats de ce projet de coopération pour sensibiliser les citoyens aux divers moyens de protection de la biodiversité locale et les répercussions écologiques mais également l'impact sur l'économie agricole.
- La prise de compétence "coopération" est nouvelle à l'échelle de la communauté de communes de Paimpol-Goëlo. L'une des attentes de la réalisation de ce projet est la prise de connaissance de "qu'est-ce que coopérer", l'échange de culture, de savoir-faire, mais également de gouvernance, entre structures publiques et privées, afin que les acteurs locaux du territoire de Paimpol-Goëlo acquièrent une culture de la coopération.

Compte tenu des difficultés (contexte politique et économique Malgache) de mise en œuvre du projet de coopération celui se poursuivra dans le cadre d'une coopération décentralisée et non via Leader exigeant la mise en oeuvre d'actions communes concrètes dont les résultats clairement identifiables apportent des bénéfices à tous les territoires impliqués.

Evaluation :

L'évaluation permettra d'apprécier l'efficacité du programme et de comparer l'impact des opérations menées par rapport aux objectifs fixés et aux moyens mis en oeuvre.

Le Gal du PTG souhaitait mettre en place, dès le lancement du programme, un dispositif ambitieux de suivi et d'évaluation du plan de développement en s'appuyant sur une approche participative pilotée par le GAL.

Une phase préalable de sensibilisation et de formation à la démarche de l'évaluation à l'intention des membres du GAL (appropriation d'une culture de l'évaluation) n'a pas été réalisée par manque de mobilisation ou d'intérêt par la démarche. Il serait souhaitable de solliciter de nouveau les membres du GAL afin de se prononcer dès le premier semestre 2012 sur la réalisation d'une évaluation à mi parcours et/ou à la fin du programme, et des modalités de mise en oeuvre.

En parallèle, l'équipe technique réalise un suivi financier, et en informe les membres du GAL à chaque comité de programmation. C'est grâce à ce suivi et suite aux échanges avec les acteurs, qu'une nouvelle répartition de la maquette financière Leader sera proposée lors du Comité de Programmation du 8 mars 2012.

Enfin, une évaluation régionale se met en place afin de souligner la valeur ajoutée de l'axe 4 Leader, par rapport aux autres modes de gestion classique des fonds FEADER. Pour ce faire, deux orientations sont prises :

- D'une part, le réseau des GALs Bretons a mis en place des outils d'évaluation concernant la géolocalisation de l'affectation des fonds FEADER et de l'impact économique du programme Leader, avec le soutien technique du Pays de Guingamp et du PTG à moindre échelle.
- En parallèle, le PTG participe au groupe de travail mis en place par la DRAF, animée par EUREVAL, afin d'élaborer un cahier des charges pour la définition du référentiel d'évaluation régional et la définition de 67 critères d'évaluation. A ce jour 27 des 67 critères ont été retenus, le groupe de travail doit sélectionner les indicateurs afin de démarrer la mise en oeuvre de cette évaluation régionale.

Actions prévues en 2012

Étape	Délai
Animation et gestion du programme Leader	Janvier - Décembre 2012
Montant des mandatements réalisés au 31/12/2012 : 40% du montant programmé	Janvier - Décembre 2012
Engagement d'un dossier de coopération transnationale	Janvier - Décembre 2012
Formation des nouveaux membres du GAL	1 ^{er} trimestre 2012
Mise en oeuvre de l'évaluation Leader	2 ^{ème} trimestre 2012